

Plan national d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016

MORCEAUX CHOISIS

Cette mobilisation pour sauver l'arsenal thérapeutique irremplaçable que constituent les antibiotiques concerne :

- la population, les patients et leurs proches, afin qu'ils comprennent que les antibiotiques ne guérissent pas toutes les maladies et que leur utilisation à mauvais esient risque de compromettre leur efficacité, le jour où ils sont nécessaires ;
 - les prescripteurs de ville et l'ensemble des acteurs de soins, afin qu'ils utilisent avec discernement la ressource à leur disposition ;
 - les établissements de santé et médico-sociaux, afin qu'ils structurent leur action à la fois pour utiliser correctement la ressource et pour maîtriser la diffusion des bactéries multi-résistantes ;
 - les organismes et instances pouvant contribuer à la formulation de recommandations ou de conseils aux prescripteurs, ainsi qu'à la mise à disposition d'outils d'aide à la prescription ;
- (...)

Il ne saurait bien évidemment être question de priver un patient d'un traitement par antibiotique, dès lors que ce traitement est utile pour sa santé.

Il ne s'agit pas, non plus, de mettre en place une maîtrise comptable des prescriptions et des consommations d'antibiotiques.

L'enjeu est de savoir recourir aux antibiotiques (thérapie ou prophylaxie) de façon adaptée, en choisissant le bon produit, pour la durée pertinente et sous la forme adéquate, dans tous les cas où ce type de médicament est utile mais exclusivement dans ces cas là : mettre toutes les chances du côté de chaque patient, tout en préservant l'avenir de la collectivité face aux infections bactériennes.

En d'autres termes, la mobilisation doit s'organiser autour d'une finalité : la juste utilisation des antibiotiques.

Une mise en œuvre territorialisée, sous la responsabilité des ARS

La création des agences régionales de santé (ARS) issues de la loi HPST⁷ permet de s'appuyer désormais sur un pilote régional bien identifié pour la mise en œuvre des plans de santé publique.

En ce qui concerne la politique de juste utilisation des antibiotiques et de lutte contre les résistances bactériennes, les ARS ont pour rôle :

- de mobiliser les établissements de santé et les établissements médico-sociaux. Pour ce faire, outre leur démarche continue d'accompagnement des établissements, les ARS disposent notamment d'un levier d'action par l'intermédiaire des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), qui, dans le cadre d'un volet qualité permet de contractualiser sur les actions nécessaires avec des indicateurs adaptés de consommation et de surveillance ;
- de mobiliser l'ensemble des professionnels de santé du secteur des soins de ville, en utilisant notamment les relais régionaux que sont les unions régionales des professions de santé (URPS) ;
- de contrôler la mise en œuvre des actions incombant à tous les acteurs du système de santé au sens large ;
- de structurer l'offre régionale d'aide et de conseil aux prescripteurs, avec possibilité de mutualisations interrégionales ;
- de promouvoir les actions visant à réduire les inégalités territoriales, notamment les variations interrégionales et infrarégionales observées en termes de consommation d'antibiotiques et de résistance ;
- de relayer au niveau régional les actions conduites au niveau national, en contribuant notamment à l'atteinte des groupes de population ciblés.

Axe stratégique I
Renforcer l'efficacité de la prise en charge des patients

Mesure I.1. Améliorer les règles de prise en charge par les antibiotiques

Action 1. Rationaliser les protocoles et les référentiels de prescription des antibiotiques

Action 2. Améliorer l'application des protocoles et des référentiels de prescription des antibiotiques

Action 3. Développer les TOD sur les agents microbiens et généraliser leur utilisation

Action 4. Organiser le conseil auprès des prescripteurs

Mesure I.2. Informer et former les professionnels de santé

Action 5. Mobiliser les professionnels de santé

Action 6. Adapter la formation initiale des professionnels de santé

Action 7. Développer la formation continue et l'EPP sur la prescription d'antibiotiques

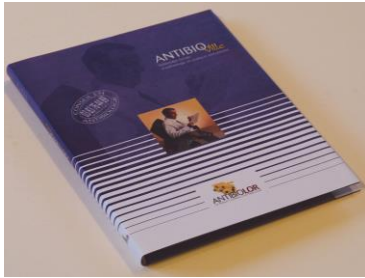
Action 8. Développer l'auto-évaluation des prescriptions

Mesure I.3. Sensibiliser la population aux enjeux d'une bonne prise en charge

Action 9. Informer et sensibiliser le grand public

Action 10. Informer et sensibiliser des publics particuliers

Axe stratégique I : améliorer l'efficacité de la prise en charge des patients



- Mesure I.1. : améliorer les règles de prise en charge par les antibiotiques ; **Guides**

Elle passe également par la structuration - à l'échelle régionale ou interrégionale - d'une offre de conseil en antibiothérapie associant, en réseau, les référents des établissements de santé et des centres de conseil davantage destinés aux prescripteurs de ville.

- Mesure I.2. : Informer et former les professionnels de santé ; **FMC EPP DPC / AE**
- Mesure I.3. : sensibiliser la population aux enjeux d'une bonne prise en charge.



Service de Maladies Infectieuses
et Tropicales



PROGRAMME

6^{ème} Journée Régionale d'Infectiologie
sous la Présidence du Dr Thanh Leconte

Samedi 8 octobre 2011
9h00 - 13h00

Amphithéâtre Lepois - Faculté de Médecine

MATINÉE (9h00 - 13h00)

Nouvelles stratégies de prise en charge

- Plan SIDA 2010-2013 : prévention et dépistage généralisé Th. MAY (Nancy)
- Conséquences du message des Antibiotiques S. HENARD (Nancy)
- Équipe opérationnelle en infectiologie S. BEVLACQUA (Nancy)
- CONDORES : nouvel outil pour le suivi des Consommations Antibiotiques et des Résistances S. BOUSSAT (Nancy)

PAUSE

Escherichia coli dans tous ses états

- Escherichia coli homogènes et dérivés de JHU A. MAILLES (N/D)
- Prise en charge des Infections Urinaires en Lorraine T. LECOMTE, J. BIRGE (Nancy)
- Faut-il repenser le traitement des Infections Urinaires Ch. RABAUD (Nancy)

Les antibiotiques : on ABUSE d'en abuser !



La surconsommation des antibiotiques conduit à une perte de leur efficacité face à des bactéries qui résistent progressivement à leur action.

La France, où la consommation de près de 50 % des antibiotiques n'est pas justifiée, est un des pays européens où l'on rencontre le plus ce phénomène de résistance.

De plus, comme tout médicament, les antibiotiques ont des effets indésirables qui risquent de nuire à votre santé.

- Il ne faut pas prendre d'antibiotiques sans avoir consulté votre médecin.
- Ne pas prendre les antibiotiques prescrits à une autre personne ou au cours d'une consultation antérieure.
- Ne pas finir la boîte restée dans votre armoire à pharmacie.
- Obligez-vous à rapporter les médicaments qu'il vous reste à votre pharmacien à la fin de votre traitement.



Association Antibiotol - Tour Drouot 7^{ème} étage
Hôpital de Brabois - 54511 Vandœuvre Cedex
E-mail : contact@antibiolor.org

www.antibiolor.org

**TROP
D'ANTIBIOTIQUES
NUIT
AUX ANTIBIOTIQUES**



Action n°4 : Organiser le conseil auprès des prescripteurs

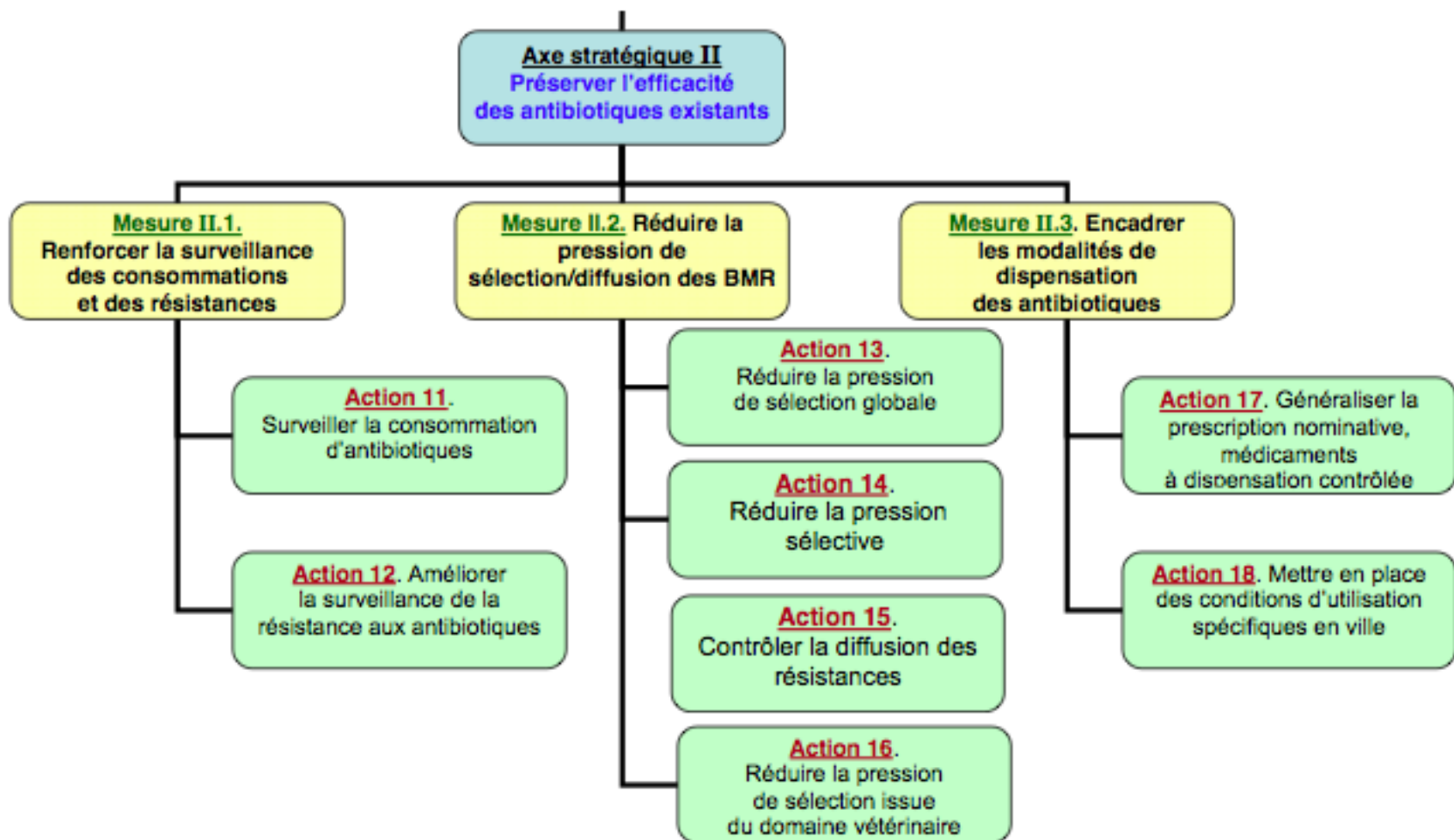
Développer, en ville et à l'hôpital, le conseil thérapeutique, afin à la fois d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, de réduire les inégalités territoriales de santé et de lutter contre le développement des résistances bactériennes.

Important de stabiliser leur positionnement et de consolider et étendre les actions des deux centres de conseil déjà formalisés, en articulant le dispositif mis en place avec celui des Observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMEDT).

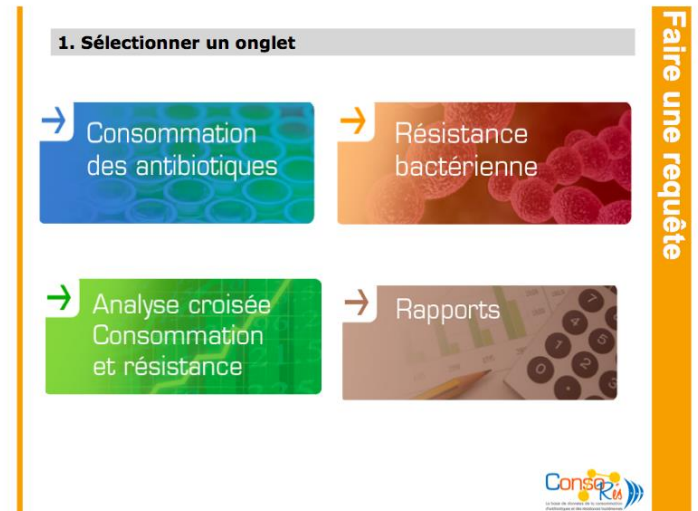
- **Sous-action 1** : Elaborer un cahier des charges national définissant les missions et fonctions des centres régionaux de conseil en utilisation des antibiotiques. Confier aux ARS la responsabilité d'organiser ces fonctions, au niveau le plus pertinent (régional ou interrégional), avec évaluation dans les CPOM des ARS des dispositifs mis en place ;
- **Sous-action 2** : Généraliser la désignation de référents en antibiothérapie disposant d'une formation adaptée dans les établissements de santé et renforcer leur action en réseau au sein des établissements de santé et en dehors;
- **Sous-action 3** : Articuler l'action des centres de conseil avec celle des référents en antibiothérapie des établissements de santé et celle des OMEDIT afin que, grâce à ce réseau,

Indicateurs de résultats :

- taux de couverture régionale des établissements de santé par les référents en antibiothérapie (en propre ou par mutualisation), information via l'indicateur ICATB ;
- taux de couverture national par des réseaux de conseil en antibiothérapie opérationnels ;



Axe stratégique II : préserver l'efficacité des antibiotiques



- Mesure II.1. : renforcer la surveillance des consommations et des résistances ;
- Mesure II.2. : réduire la pression de sélection des agents antimicrobiens ;
- Mesure II.3. : encadrer la dispensation des antibiotiques.
- pour les établissements de santé, outre la généralisation de la prescription nominative, la piste retenue consiste à établir un socle national minimal d'antibiotiques à dispensation contrôlée, à demander à chaque établissement, en fonction du contexte local, d'établir sa propre liste, incluant obligatoirement ce socle et à prévoir une réévaluation du traitement à 48-72h et 7-10 jours pour tous les antibiotiques ;
- en ville, une liste nationale d'antibiotiques de dernier recours, dont la prescription doit être limitée aux situations dans lesquelles ils sont indispensables est à élaborer.

Axe stratégique III
Promouvoir la recherche

Mesure III.1. Définir
les priorités
en matière de recherche

Action 19. Promouvoir
la recherche fondamentale

Action 20. Encourager
la recherche appliquée

Action 21. Développer
la recherche socio-médico-économique

Axe stratégique III : promouvoir la recherche

1^{er} projet : l'ordonnance accompagnée

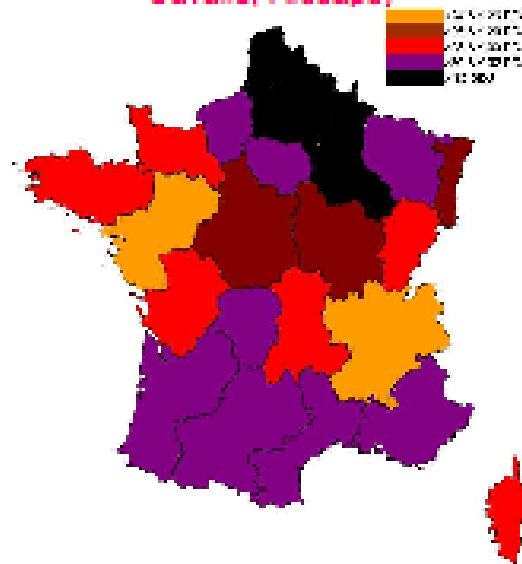
- Un essai réussi au CHU de Nancy
- Une adaptation en médecine ambulatoire (générale pour commencer..)
- **Un essai interventionnel, comparatif, prospectif, randomisé**

Action n°21 : Développer la recherche socio-médico-économique

- **Sous-action 1** : Améliorer la connaissance sur les déterminants aboutissant à une forte consommation d'antibiotiques en ville et en tirer les enseignements pour proposer des mesures permettant une juste utilisation des antibiotiques ;

Consommations d'antibiotiques, des différences régionales (2009, source P.

Cavalié, Afssaps)



JM Azanowsky/DGS:RI 1-3,
janvier 2012

Des annonces majeures

- **Objectif chiffré** de réduction des prescriptions d'antibiotiques de 25% sur cinq ans, réduction de la pression de sélection (sans priver un patient d'un traitement antibiotique nécessaire).
- **Réseau dédié** à la juste utilisation des antibiotiques, conseil établissements de santé/référents en antibiothérapie, ville/structures telles que les centres de conseil en antibiothérapie.
- **Modalités de dispensation** des antibiotiques, propositions pour encadrer l'utilisation des antibiotiques les plus générateurs de résistances bactériennes, par exemple via la convention nationale des médecins.
- **Recherche**, nationale, par exemple PHRC, mais aussi participation de la France à des initiatives européennes et internationales.